

Chambre Départementale de la Corse du Sud

De: Commune de Pastricciola <mairiedepastricciola@orange.fr>
Envoyé: jeudi 10 novembre 2016 12:02
À: Chambre Départementale de la Corse du Sud
Objet: RE : droit de preemption

Monsieur,

Faisant suite à votre demande, il n'y a pas de droit de préemption sur la commune de Pastricciola.

Cordialement,

Mairie de Pastricciola

Le : 09 novembre 2016 à 14:27 (GMT +01:00)
De : "Chambre Départementale de la Corse du Sud" <chambre2a@notaires.fr>
À : "mairiedepastricciola@orange.fr" <mairiedepastricciola@orange.fr>
Objet : droit de preemption

Objet : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

Ajaccio le 09 novembre 2016

Madame, Monsieur,